



FICHE ACTION 4 : ASL au sein des Maisons d'Education Populaire hors QPV

Domaine : Apprentissages linguistiques

Nom de l'action : Ateliers Socio-Linguistiques à visée socialisante

Objectifs de l'action :

Objectif général : Accompagner l'accès à l'autonomie des participants dans leur environnement, par une meilleure maîtrise de la langue française

Objectifs spécifiques :

Les ASL à visée socialisante permettent aux personnes :

- D'appréhender la société d'accueil à travers ses codes et ses valeurs,
- D'acquérir ou de renforcer les compétences langagières nécessaires pour communiquer dans des situations de la vie courante,
- D'acquérir les compétences techniques et organisationnelles permettant d'accéder à leurs droits et d'accomplir leurs obligations du quotidien.

Selon les besoins repérés :

- D'accompagner les personnes dans les premières étapes vers l'insertion professionnelle
- D'appréhender l'organisation éducative dans laquelle évolue leur(s) enfant(s)

Moyens de l'action :

Moyens humains :

- Une équipe de direction (DG, DRH, RAF, chargé de développement et qualité) en charge de l'ingénierie de formation, financière et de la gestion des RH nécessaires au projet
- Une coordinatrice de pôle, chargée de la gestion du projet, de la gestion d'activité et de l'encadrement de l'équipe, des relations avec les partenaires et de la coordination de l'action
- Une coordinatrice de parcours chargée du suivi individualisé des parcours d'intégration professionnelle et sociale
- Une équipe de formateurs formés à la démarche pédagogique mise en œuvre sur les actions socialisantes à composante langagière et dotés d'une expérience significative sur ce type d'actions

Moyens matériels et logistiques :

- Partenariat avec les Maisons d'Education Populaire suivantes : Espace Baudelaire, Centre social – MJC des Bourroches, Maison Maladière, L'Archipel, MJC/ centre social Montchapet, Cercle Laïque Dijonnais et Le Tempo
- Matériel pédagogique propre au CESAM, dont une flotte de tablettes numériques permettant l'organisation d'ateliers digitaux

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :

- Financements par l'Etat BOP 104 (politique d'intégration)
- Financements complémentaires par les Maisons d'Education Populaire (Fédération Léo Lagrange pour l'espace Baudelaire, le Tempo et l'Archipel ; Cercle Laïque Dijonnais, MJC Montchapet et MJC des Bourroches)

Description de l'action :

Ateliers collectifs d'apprentissages linguistiques permettant le développement des compétences langagières, tant orales qu'écrites.

8 ateliers par an : 2 plages de 3 heures par atelier.

Durée de l'action :

Tout au long de l'année hors vacances scolaires
Entrées sorties permanentes

Lieu(x) de déroulement de l'action :

- 1 atelier à l'Espace Baudelaire
- 1 atelier à la Maison Maladière
- 1 atelier au Tempo
- 1 atelier au Cercle Laïque
- 1 atelier à la MJC Montchapet
- 1 atelier à l'Archipel
- 1 atelier à la MJC / Centre social des Bourroches
- 1 atelier « volant » selon les besoins identifiés notamment sur le quartier Montchapet

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Toute personne de plus de 18 ans habitant le quartier, voire personne résidente des centres d'accueil des migrants proches de la structure

Nombre de bénéficiaires :

Moyenne de 14 personnes présentes par atelier pour 16 personnes inscrites

Durée de parcours minimum de 5 mois lors de la contractualisation. Les suites de parcours permettront de libérer des places qui seront attribuées à de nouveaux bénéficiaires.

Le nombre de bénéficiaires sera donc déterminé par la durée des parcours.

Tarifs pratiqués : gratuité

Partenaires : Structures d'accueil, partenaires de l'accompagnement social, professionnel, médical, organisations locales culturelles et de loisirs, centres d'accueil et d'hébergement du quartier ou proches.

Critères d'évaluation :

- Nombre de bénéficiaires
- Profils des bénéficiaires
- Durée de participation aux ateliers
- Nombre de suites de parcours
- Nombre d'intégrations sur des actions non spécifiques à des personnes de langue étrangère
- Mesure de l'écart de compétence entre l'entrée et la sortie de l'atelier

Budget annuel de l'action : 131 218 € pour 2023, 131 218 € pour 2024, 131 218 € pour 2025

Années 2023 à 2025	Répartition financière annuelle des partenaires
Ville de Dijon (droit commun)	37 125 €
CCAS Ville de Dijon (droit commun)	36 000 €*
TOTAL annuel	73 125 €

* le 8ème atelier volant sera réalisé en fonction des besoins supplémentaires identifiés par les parties (CCAS et Association) : le montant de la subvention pourra être reconsidéré par voie d'avenant pour les années 2024 et 2025 en fonction de l'évaluation de l'action durant l'année 2023.

ASL hors QPV CESAM		2023 Prévisionnel	2023 Prévisionnel
CHARGES		PRODUITS	
60 - Achat	0,00	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestation de services	0,00
Prestations de services		Ventes	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	0,00
Autres fournitures		Tarifications	
61 - Services extérieurs	0,00	74 - Subventions d'exploitation	128 585,00
Locations		Politique de la Ville/P147	
Entretien et réparation		Etat / BOP 104	29 060,00
Assurance		Autres ministères	
Documentation		Conseil régional Bourgogne Franche Comté	
62 - Autres services extérieurs	2880,00	Département	
Rémunérations intermédiaires, honoraires, vacations		Conseil départemental Côte d'Or	
Publicité, publications		Intercommunalité : EPCI	
Déplacements, missions	2880,00	Dijon métropole	
Services bancaires, autres		Commune	
63 - Impôts et taxes	7578,00	Ville de Dijon	37 125,00
Impôts et taxes sur rémunérations	7578,00	MEP	26 400,00
64 - Charges de personnel	102 268,00	CCAS	36 000,00
Rémunération des personnels	79 728,00		
Charges sociales	22 540,00		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	75 - Autres produits de gestion courante	0,00
Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou leges	
66 - Charges financières	0,00	76 - Produits financiers	0,00
Charges financières		Produits financier	
67 - Charges exceptionnelles	0,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	78 - Report ressources non utilisées d'opérations antérieures	0,00
Dotations et provisions et engagements		Reports des années antérieures	
Charges indirectes	18 492,00	79 - Transfert de charges	0,00
Charges fixes de fonctionnement	18 492,00	Transfert de charges	
		Autofinancement	2633,00
TOTAL DES CHARGES	131 218,00	TOTAL DES PRODUITS	131 218,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0,00	87 - Contributions volontaires en nature	0,00
860 - Secours en nature	0,00	870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0,00	871 - Prestations en nature	
862 - Prestations	0,00		
864 - Personnel bénévole	0,00	875 - Dons en nature	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	131 218,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	131 218,00